



Immeuble Clarté Pagani lorgne un deuxième duplex



La Ville souhaite acheter un appartement de neuf pièces dans l'immeuble Le Corbusier. OLIVIER VOGELSANG

Cet achat d'un appartement Le Corbusier s'inscrit dans un projet mené avec le Canton

Marie Prieur

De l'immeuble Clarté, à la Terrasse, on connaît la façade, la cage d'escalier en verre et son puits de lumière. Mais impossible pour l'heure de découvrir «la lumière fabuleuse que donnent les balcons sur double hauteur dans les appartements» décrite par Patrick Devanthery, architecte genevois et ancien résident.

Pour augmenter les chances de tout un chacun de profiter de ce patrimoine, Rémy Pagani, conseiller administratif chargé des Constructions et de l'Aménagement, lorgne un deuxième appartement. Après l'achat d'un quatre-pièces en octobre, la Ville a en effet l'opportunité d'acquérir un neuf-pièces pour 3,8 millions de francs.

Inscrit à l'Unesco

Le magistrat d'Ensemble à Gauche soumettra sa demande ce soir au Municipal. «Il s'agit d'un appartement-villa, s'enthousiasme-t-il. Soit une villa dans un immeuble. Il est actuellement habité par la fille

de Pierre Jeanneret.»

Pour rappel, l'immeuble Clarté est le seul témoin de l'œuvre des cousins Charles-Edouard Jeanneret-Gris, alias Le Corbusier, et Pierre Jeanneret à Genève. Bâti en 1931-1932, il est inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis juillet 2016. «J'attendais ce

classement pour me mettre sur les rangs», indique l'élu. A la fin d'octobre, une première affaire est bouclée. Le Municipal valide l'achat d'un duplex de quatre pièces pour 1,3 million. Rémy Pagani reviendra ce soir devant le Délibératif avec une nouvelle demande



de crédit de 3,8 millions pour le neuf-pièces. Il bénéficie du soutien de Patrick Devanthery, qui signe, aux côtés de 45 autres architectes, un courrier. «C'est une construction plus que remarquable que nous devrions tous pouvoir visiter pour découvrir, comprendre, apprécier et s'émerveiller d'avoir à Genève, «en vrai», la leçon d'un mode d'habiter et de construire», écrit-il.

Côté procédure, la Ville peut faire valoir son droit de préemption; autrement dit, elle est prioritaire lors d'une vente. Côté financement, la moitié de la facture serait réglée par un mécène, en la personne de Philippe Bertherat. Le président du Mamco estime en effet que «ce projet vaut la peine d'être soutenu. A Genève, on peine à mettre en valeur notre patrimoine culturel.» Il ajoute: «Vous n'allez pas venir à Genève juste pour voir une façade. Par contre, s'il y a un espace d'accueil avec iconographies et maquettes, cela peut valoir le détour.»

Car tel est bien l'objectif: donner accès à ce patrimoine. D'où un projet mené conjointement par la Ville et le Canton. Sabine Nemec-Piguet, directrice de l'Office cantonal du patrimoine et des sites, résume: «Notre but est de répondre aux attentes du public sans que la fréquentation ne porte atteinte au bien lui-même. Et, dans le cas de Clarté, dans le respect des habitants.»

Pour ce faire, l'Etat a quant à lui acheté des locaux au rez-de-

chaussée: l'ancienne loge de concierge, mais aussi un lot divisé au sein de l'actuel restaurant indien, d'une surface de 18 m². «Nous sommes en discussion pour une extension qui porterait cette surface à 65 m².» Donnant sur la rue, cette arcade serait idéale pour accueillir le public.

Réguler les flux

Là prendraient place de la documentation sur la maison Clarté, une maquette d'un appartement, une autre de l'immeuble, des documents graphiques, des photos d'intérieur. «Un point d'informations permettrait de connaître les horaires des visites de l'immeuble, des halls d'entrée, voire d'appartements», précise la directrice. Selon Rémy Pagani, le ou les appartements de la Ville pourraient faire l'objet d'un accord avec le locataire pour une après-midi de visite par semaine.

Précisant que l'inscription d'un site à l'Unesco engendre une hausse de fréquentation moyenne de 30%, Sabine Nemec-Piguet insiste: «Il ne s'agit pas de faire de la publicité supplémentaire mais plutôt de réguler les flux actuels.» Rémy Pagani confirme: «Autant mettre en place un accueil digne de ce nom pour éviter que les habitants ne soient dérangés par des gens qui se faufilent dans les allées.» Réunis lors d'une prochaine assemblée, les copropriétaires doivent donner leur aval à ce projet. Rémy Pagani se dit confiant.



La Ville donne son feu vert à l'achat du 9 pièces au sein de l'immeuble Clarté

Le magistrat Rémy Pagani va pouvoir acquérir un deuxième duplex dans l'immeuble Le Corbusier

Et de deux! Hier soir, lors de la plénière, le Conseil municipal a donné son feu vert à Rémy Pagani, conseiller administratif chargé des Constructions et de l'Aménagement, pour acquérir un duplex de neuf pièces au sein de la maison Clarté. Après le 4 pièces acheté à la fin d'octobre, il s'agira du deuxième appartement en possession de la Ville dans l'immeuble construit en 1932 par Le Corbusier et son cousin Pierre Jeanneret.

Le crédit de 3,8 millions a été voté par 41 oui contre 25 non (PS et MCG) et 4 abstentions. Les défenseurs du projet ont estimé qu'il s'agissait là d'un «objet privilégié», selon les mots du conseiller municipal UDC Jacques Pagan. Il poursuit: «Il est de notre devoir de conserver cet élément précieux de notre patrimoine.» Un avis que par-

tagent les Verts. Le conseiller municipal Alfonso Gomez s'empare: «Il serait criminel de passer à côté de cette opportunité. Les générations futures nous en tiendraient rigueur.»

Du côté du MCG en revanche, on conteste le bien fondé de cet achat. «Il faut savoir raison garder. Nous avons déjà un appartement. Je ne vois pas ce que ce nouvel achat va apporter de plus», commente Daniel Sormanni. Et d'ajouter: «C'est un immeuble d'habitation, ce n'est pas un musée.»

C'est justement pour «préserver le droit des locataires» que le PLR, par la voix du conseiller municipal Simon Brandt, dépose deux amendements précisant que «les locataires (en l'occurrence la fille de Pierre Jeanneret, âgée de 88 ans) pourront être maintenus dans l'appartement» et que «le projet de valorisation de l'appartement devra se faire en concertation avec les locataires et la copropriété». Ce à quoi Rémy Pagani répond qu'il soutient ces amende-

ments. Ces derniers sont acceptés par le délibératif.

Pour le conseiller municipal indépendant Stéphane Guex-Pierre, c'est surtout le prix de la vente - même s'il est supporté à hauteur de 1,8 million par un mécène - qui pose problème. «Ce sont des deniers publics!» lâche-t-il, comparant ces montants à ceux nécessaires pour loger les sans-abri. Même son de cloche au PS. Aux yeux de François Mireval, mieux vaudrait «renoncer à cet achat onéreux et consacrer cette somme aux démunis».

Ce à quoi le magistrat d'Ensemble à Gauche rétorque qu'«il ne faut pas opposer les besoins» et que la moitié de la somme est déjà trouvée, grâce au mécène. Enfin, juste avant le vote, il conclut: «A ceux qui craignent d'autres achats, je dis que c'est terminé, avant de dire son «regret que la Ville n'ait pas acquis l'immeuble entier pour 19 millions lorsqu'il a été mis en faillite, au début des années 2000». **Marie Prieur**

